

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2013**

Le conseil municipal s'est réuni le mercredi 18 décembre 2013, à 19 heures, sous la présidence de Jean-Marcel LAZZERINI, maire.

Présents : LAZZERINI Jean-Marcel, LAFAYE Jean-René, FRADIN François, BASMAISON Daniel, GRELIER Jacky, BASMAISON Odile, BLETTERIE Jean-Paul, DUZELLIER Pierre, MOULINOUX Laurent, SAINT ANDRE Bernard.

Absents excusés : DEHE CASTERA Anne, DESBATISSE Michel, GITENAY Pierre, RIAUX Caroline

### **1. LOTISSEMENT PRIX DE VENTE DES LOTS**

Le maire expose qu'il convient de déterminer le prix de vente des parcelles pour le lotissement communal du Galizan. Le lotissement comprend 13 parcelles allant de 900 à 1300 m<sup>2</sup> environ. Le coût total des investissements pour la commune est estimé à ce jour à la somme de 284 000€. Le conseil municipal après en avoir délibéré décide de fixer le prix sur la base de 20€ le m<sup>2</sup> TTC pour les lots soumis à la vente.

### **2. PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX TRAVAUX DU CENTRE DE SECOURS**

Le Maire donne lecture d'un courrier par lequel M. COURTADON, Président du Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Allier (SDIS) l'informe que des travaux de consolidation de la structure de la remise du Centre de Secours sont envisagés. Le montant de ces travaux s'élève d'après une première estimation à 30.000 € T.T.C. Le montant définitif sera arrêté lors du résultat de la mise en concurrence des entreprises. Le SDIS sollicite la participation financière de la commune à hauteur de 25% du montant H.T. de l'opération, soit 6.271€.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide de valider cette opération réalisée en partenariat avec le SDIS et de participer à hauteur de 25 % du montant H.T. de ces travaux.

### **3. COURRIER UTT LAPALISSE**

Le Maire donne lecture d'un courrier de M. MYX, Chef de l'Unité Territoriale Technique de Lapalisse – Vichy (UTT). Par ce courrier, faute des crédits nécessaires, l'UTT informe la commune qu'il ne sera pas possible dans l'immédiat pour le Conseil Général de l'Allier de procéder au renouvellement de couche de roulement, hors zone de stationnement dans le cadre des travaux d'aménagement de la place de la Poste.

L'UTT indique par ailleurs que deux autres opérations sont programmées en 2014 par le Département sur la commune :

- la réfection du mur de soutènement sur la route départementale n°122 à proximité du cimetière
- la réparation d'un aqueduc sur la route départementale n°49 et le prolongement dans l'emprise de l'ancienne voie ferrée (VFIL).

L'UTT précise en outre que la réparation du mur sur la D 122 consiste à réparer les joints et à reconstruire la partie supérieure de l'ouvrage pour recevoir une protection piéton (garde corps ou grillage). Situé sur un chemin piétonnier et en agglomération, cet élément de sécurité est de la compétence de la commune.

#### **4. ENCAISSEMENT CHEQUE GROUPAMA SINISTRE STADE**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que la porte de la buvette du stade a été fracturée lors d'un cambriolage. La commune étant assurée pour ce sinistre, GROUPAMA a fait parvenir un chèque de 230 € représentant les frais de réparations.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- accepte le remboursement de la somme de 230 € par GROUPAMA
- autorise Monsieur le Maire à encaisser le chèque.

#### **5. LETTRE MME CANTHER**

Le Maire donne lecture d'un courrier de Mme CANTHER qui sollicite que son projet d'échange de terrain avec la commune au village Magnaud fasse l'objet d'un acte administratif. Le Maire rappelle qu'on ne peut réaliser cet échange sous la forme d'un acte administratif compte tenu qu'une des parcelles concernées n'est pas numérotée au cadastre et donc sans superficie. Le Maire se charge d'apporter ces précisions à Mme CANTHER.

#### **6. AFFAIRES DIVERSES**

##### **- subvention FFF pour les vestiaires du stade**

Le Maire informe le conseil municipal de l'attribution d'une aide d'un montant de 9 100€ par la Fédération Française de Football pour l'aménagement des vestiaires du stade.

##### **- redevance assainissement**

Le Conseil Municipal décide de fixer la redevance assainissement à 0,65 € H.T. le m<sup>3</sup> à compter du 1er janvier 2014.

##### **- dégâts causés par la neige**

Le maire demande aux élus présents de bien vouloir signaler les problèmes qui pourraient subsister après l'épisode de neige du mois de novembre.

##### **- cérémonie des vœux et attribution des récompenses pour le fleurissement**

Le conseil municipal retient la date du vendredi 17 janvier 2013 à 19h pour organiser cette cérémonie. Le jury communal du fleurissement se réunira au préalable le vendredi 3 janvier 2014 14h30 à la mairie.

##### **- réunion avec les associations pour l'organisation de la manifestation découVERTE**

Les associations de la commune sont conviées à la réunion de lancement de la manifestation découVERTE, le vendredi 31 janvier 2014 à 18h à la salle des fêtes.

##### **- enveloppe pré-timbrée**

François FRADIN présente la maquette de la prochaine enveloppe pré-timbrée qui met en valeur l'église de la commune.

La séance est levée à 20h15

Compte rendu vu par le Maire  
Rédacteur François FRADIN

Affichage le 9 janvier 2014